



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - Classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique:

Adresse du bien : **Avenue Montjoie 245 1180 Uccle**

Identité du demandeur : **ECOM - TELCOM- TECOM**

Demeurant : Avenue Montjoie 245

Objet de la demande: Nouvelle demande, régularisation, renouvellement

Comprenant 3 rubriques n° 179, 68 A, 40 A

Nature de l'activité principale :**Exploitation de chaudière, de parking et d'un bassin d'orage**

P.R.A.S.:espaces structurants, points de variation de mixité, liserés de noyau commercial, zones d'habitation à prédominance résidentielleespaces structurants, points de variation de mixité,

liserés de noyau commercial, zones d'habitation à prédominance résidentielle

P.P.A.S.:Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol

(PPAS) dénommé **PPA N° 32 AVENUE NOUVELLE DU VIVIER D'OIE approuvé** par arrêté royal en date du 01/03/1962.

L'enquête publique se déroule **Du 20/01/2025** **Au 03/02/2025** **inclus.**

POUR INFORMATION, CE DOSSIER NE PASSE PAS EN COMMISSION DE CONCERTATION

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté et des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, au Service de l'Environnement, rue de Stalle 77, 1180 Bruxelles.

Sur rendez-vous pris par téléphone au 02.605.13.52.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins, à l'adresse suivante :

Administration communale d'UCCLE - Service de l'Environnement

Rue de Stalle 77, 1180 Bruxelles

Ou par mail : permisenvironnement@uccle.brussels

au plus tard **le 03/02/2025**

au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet au Service de l'Environnement, lors du rendez-vous convenu par téléphone.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier

À Uccle, le

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL

Par le Collège
L'Échevine,
Maëlle DE BROUWER

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES

